



Organization for Security and Co-operation in Europe  
PARLIAMENTARY ASSEMBLY

## RÉUNION D'HIVER DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Vienne, 19-20 février 2026

### INFORMATIONS GÉNÉRALES *(1) au 10/12/2025*

#### LIEU

La réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE aura lieu le **jeudi 19 février** (*de 08h45 à 18h00*) et le **vendredi 20 février 2026** (*de 08h45 à 17h00*) au Centre des Congrès Hofburg, Heldenplatz, 1014 Vienne, Autriche.

#### PROGRAMME

La réunion d'hiver sera composée de la réunion de la Commission Permanente, de réunions de chacune des Commissions Générales, et de sessions conjointes des trois Commissions Générales (Règle 12). Toutes les réunions se tiendront en personne.

Les projets d'ordres du jour des réunions seront transmis en temps voulu.

#### HÉBERGEMENT

Le Secrétariat international a bloqué des chambres d'hôtel à l'hôtel Vienna Marriott, à l'hôtel Astoria et à l'hôtel Europa à Vienne.

Les réservations doivent être faites directement auprès des hôtels dès que possible et avant les dates limites.

Veuillez noter que les délais et les politiques d'annulation diffèrent selon les hôtels.

Nous recommandons à nos membres d'utiliser le système de réservation sécurisé en ligne des hôtels lors de la réservation des chambres.

#### ACCREDITATION

##### ENREGISTREMENT DES DELEGATIONS PARLEMENTAIRES DE L'AP DE L'OSCE

Les Secrétaires de la Délégation sont priés d'enregistrer leur délégation via le système d'enregistrement en ligne de l'AP de l'OSCE **au plus tard le 28 janvier 2026**. Notez que le système d'inscription en ligne sera activé pour la première fois le *6 janvier 2026*. Veuillez indiquer les informations préliminaires de voyage et le nom de l'hôtel lors de l'enregistrement de votre délégation. Merci de mettre à jour ces informations si nécessaire.

##### ENREGISTREMENT DES DELEGATIONS PARLEMENTAIRES DES PARTENAIRES POUR LA COOPERATION ET DES OBSERVATEURS OFFICIELS

Les liens spécifiques pour l'enregistrement des délégations parlementaires des partenaires de coopération et des observateurs officiels seront envoyés aux points de contact de ces délégations le *9 janvier 2026*.

## BUREAU D'ENREGISTREMENT

Le mercredi 18 février, de 14h00 à 19h00, le bureau d'inscription sera ouvert dans le hall d'accueil de l'hôtel Marriott.

Le jeudi 19 février, de 8h00 à 18h00, et le vendredi 20 février de 8h00 à 15h00, le bureau d'enregistrement sera ouvert dans le conteneur de sécurité situé à l'entrée du Centre des Congrès Hofburg.

Nous conseillons vivement aux Secrétaires de la Délégation de s'enregistrer et d'obtenir les badges d'accréditation pour leur délégation dès le mercredi 18 février.

Une pièce d'identité sera requise pour obtenir les badges d'accréditation.

Les participants sont invités à porter leur badge d'identité lors de toutes les réunions. *Pour des raisons de sécurité, les participants doivent également être en possession d'un autre moyen d'identification et être prêts à subir des contrôles d'identité lors de leur entrée dans le Hofburg.* La perte des badges d'accréditation doit être signalée immédiatement au bureau d'enregistrement.

## SALLES DE RÉUNION / SIÈGES / LIMITATION D'ESPACE

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX SALLES DE RÉUNION :** En raison des contraintes d'espace, l'accès aux salles de réunion sera accordé exclusivement aux délégations parlementaires de l'OSCE, aux délégations parlementaires des Partenaires pour la coopération et aux observateurs officiels, et sous la présentation du badge d'accréditation approprié délivré par le Secrétariat international de l'AP de l'OSCE. Lors de la première session conjointe, une salle d'observation sera organisée pour les délégués qui n'auront pas accès à la Neuer Saal.

L'OSCE à Vienne met à disposition de l'AP de l'OSCE ses deux plus grandes salles de réunion, Neuer Saal et Ratsaal au Centre du Congrès Hofburg.

Des efforts particuliers ont été faits pour réorganiser ces salles afin d'accueillir le plus grand nombre possible de participants, notamment lors des sessions conjointes des trois Commissions Générales.

Chaque délégation parlementaire se verra attribuer un certain nombre de sièges à une table assignée, avec des sièges supplémentaires disponibles derrière ces chaises. La priorité sera donnée aux parlementaires.

Les sièges attribués aux délégations seront indiqués par des signes portant le nom de chaque pays.

Lors de la réunion de la Commission permanente, et en raison de l'espace limité, la règle 35 §1 du Règlement de procédure de l'AP de l'OSCE sera appliquée : « Il y aura une Commission permanente composée du Président de l'Assemblée, des Vice-Présidents, du Trésorier, des Membres des bureaux des Commissions générales et des Chefs des Délégations nationales. » *Par conséquent, seuls les membres de la Commission permanente auront des sièges à la table.*

Des dispositions appropriées seront également prévues pour l'attribution des sièges pendant les réunions séparées des trois Commissions générales.

## DOCUMENTS

Les documents relatifs à la réunion d'hiver, y compris la réunion de la Commission permanente, seront envoyés électroniquement et accessibles via l'application de l'AP de l'OSCE. Ils seront également disponibles en téléchargement sur le site web de l'OSCEPA : [www.oscepa.org](http://www.oscepa.org) avant la réunion.

Les documents spécifiques pour la Commission permanente seront envoyés électroniquement aux chefs des délégations et aux secrétaires des délégations.

Une quantité limitée de documents imprimés sera disponible sur les tables à l'extérieur des salles de réunion du Hofburg.

## INTERPRETATION

Un service d'interprétation simultanée dans les six langues de l'OSCE (allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe) sera assuré lors des différentes sessions officielles de la Réunion d'hiver.

Il ne sera pas possible de répondre favorablement aux demandes d'organisation d'interprétation simultanée dans d'autres langues.

Aucun service de traduction écrite ne sera disponible.

## TRANSPORT

Aucun transport ne sera assuré. Les participants sont responsables de leur propre transport vers et depuis l'aéroport ainsi que vers et depuis le centre de conférences Hofburg.

## RESTAURATION

Les possibilités de restauration au Centre des Congrès de Hofburg sont réduites. Cependant, de nombreux restaurants et cafétérias se trouvent autour du Hofburg.

## PERSONNES ACCOMPAGNANTES

Aucun programme n'est prévu pour les personnes accompagnantes.

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET RESPECTUEUX

Les événements de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se doivent d'offrir un environnement professionnel, sûr et respectueux pour tous.

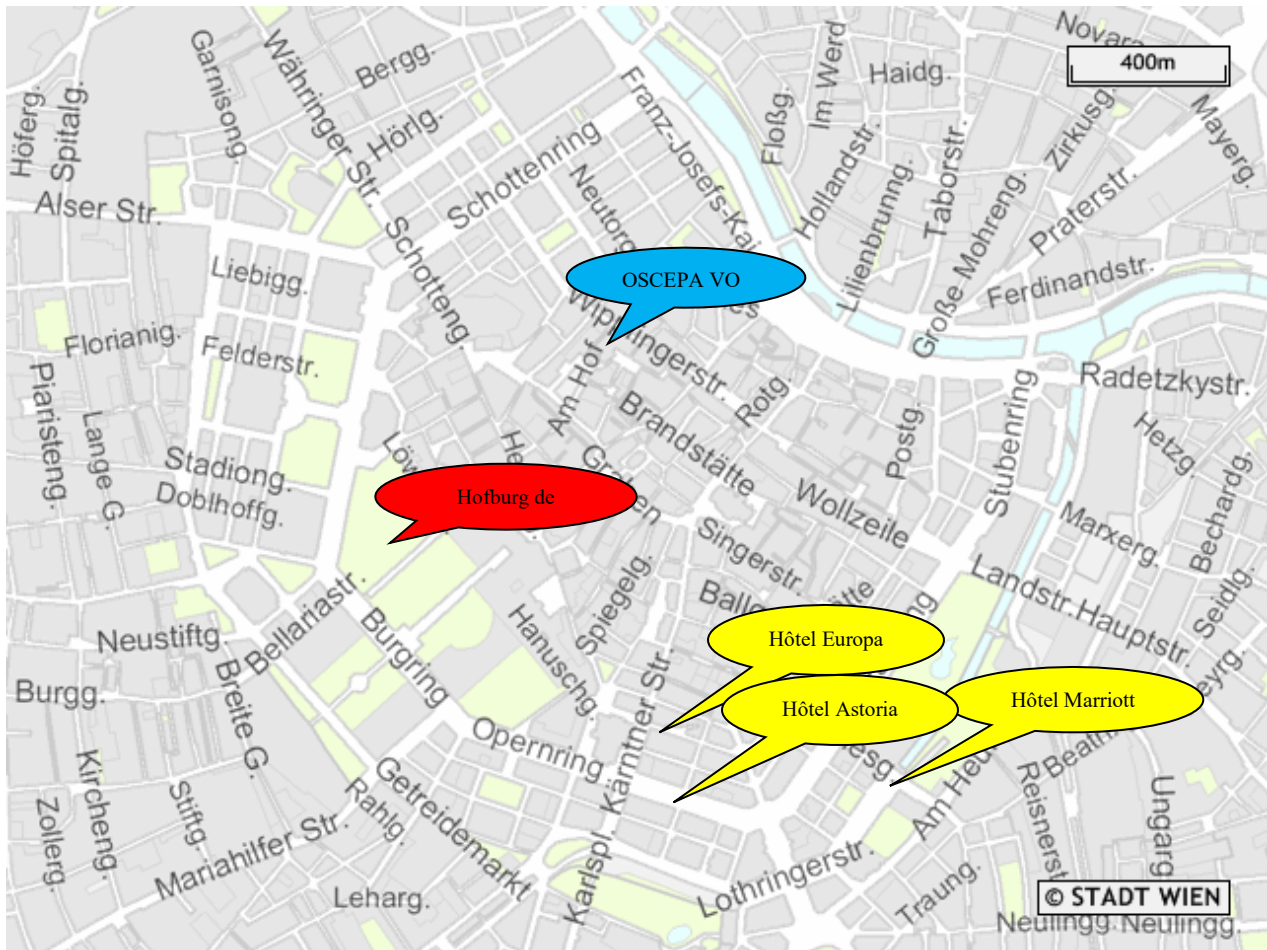
Harcèlement, harcèlement sexuel, intimidation, discrimination, ou représailles sous quelque forme que ce soit ne seront pas tolérés.

Tous les participants — qu'il s'agisse du personnel, des délégués ou des invités — sont tenus de traiter les autres avec dignité et respect en tout temps.

La direction de l'Assemblée et le Secrétariat international s'engagent à garantir le respect de ces normes et prendront des mesures, si nécessaire, pour maintenir un environnement respectueux.

Si vous constatez ou êtes témoin d'un comportement préoccupant, veuillez le signaler au Secrétariat international de l'AP de l'OSCE (M. Gustavo Pallares, Secrétaire général adjoint, +45 40309445, [gustavo@oscepa.dk](mailto:gustavo@oscepa.dk)) pour un examen et un suivi approprié par les autorités hôtes, le Secrétariat international ou la direction de l'Assemblée.

## CARTE DES HÔTELS ET DU LIEU DE RÉUNION



Bureau de l'AP de l'OSCE à Vienne :  
Neutorgasse 12, 1010 Vienne, Autriche